



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-038 quinquies

Publié le 24 janvier 2020

SOMMAIRE

GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE L'ARTOIS

Décision n° 11/2019 portant délégation de signature au personnel de la Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical

Décision n° 46/2019 portant attribution de compétences de la Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical / GHT de l'Artois

DIRECTION GENERALE

Affaire suivie par : Catherine GHILLEBAERT

N° 11/2019

Objet : Attribution de compétence

Délégation de signature au personnel de la Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical

DECISION DU DIRECTEUR

Le Directeur du Centre Hospitalier de La Bassée,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à 6143-35 relatifs aux compétences propres du chef d'établissement en matière de conduite générale et de délégation de signature ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissement ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Lens à compter du 1^{er} Octobre 2018 ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de La Bassée à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-AUT-N° 2016-35 du 1^{er} juillet 2016 relatif à la composition du Groupement Hospitalier de Territoire composé des Centres Hospitaliers de Béthune, d'Hénin-Beaumont, de la Bassée et de Lens ;

Vu la convention cadre de mise à disposition des personnels sur les quatre établissements parties au GHT en date du 1er juillet 2016 ;

Vu l'arrêté DOS-DSES-AUT-N° 2016-58 du 29 août 2016 relatif à l'approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier de territoire composé des Centres Hospitaliers de Béthune, d'Hénin-Beaumont, de la Bassée et de Lens ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-AUT-n° 2017-139 du 11 janvier 2018 portant approbation de l'avenant n° 1 à la Convention Constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Artois ;

DECIDE

CHAPITRE IER : ATTRIBUTIONS

Article 1^{er}

La Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical (DLAB) est placée sous la responsabilité de **Madame Emeline BERTRAND**. Ses missions sont les suivantes :

- Au titre des Achats:
 - La définition et la mise en œuvre de la politique achats.
 - La définition et la mise en œuvre des stratégies achats.
 - La programmation pluriannuelle des achats.
 - L'organisation des procédures de consultation.
 - Le rôle complet de gestionnaire technique sur son périmètre.
 - La gestion des contentieux fournisseurs.
 - Le rôle d'établissement ressource pour le GCS Pharma Hauts de France.
 - L'assurance d'une interface avec le GCS UNIHA.
- Au titre des Approvisionnements:
 - E-procurement
 - Assistance aux directions fonctionnelles pour le suivi budgétaire titre 2 et 3 et investissement (hors médicaments, DMS/DMI, réactifs de laboratoire et dépenses exécutées par la DAF)
 - Magasins généraux, passation des commandes et liquidation des factures
 - Gestion des sinistres matériels en relation avec les assurances concernées (responsabilité civile, dommage aux biens, bris de machine et flotte automobile).
- Au titre des Transports :
 - La gestion et l'optimisation des transports sanitaires.
 - La gestion et l'optimisation des transports de biens.
 - La gestion et l'optimisation de l'ensemble des flux internes et externes.
 - La gestion des vagemestres.
- Au titre de la Logistique :
 - La gestion de la restauration,
 - La gestion des unités relais de blanchisserie,
 - La mise en œuvre, la gestion et le suivi de la délégation de service public (cafétéria, télévision, distribution automatique),
 - La gestion de la reprographie (hors Parc Libre-Service) et le suivi de la mise en œuvre de la politique de reprographie au sein des établissements,
 - La gestion des chambres mortuaires,
 - La gestion du standard et des équipes.
 - Gestion des archives Administratives et Médicales
 - L'assurance d'une interface avec le GCS UTIL.
- Au titre de l'Environnement :
 - La gestion des filières de déchets liquides et solides, le développement et la coordination avec l'ensemble des directions du GHT d'une politique de développement durable.
 - La promotion du développement durable en lien avec l'ensemble des directions fonctionnelles.

➤ Au titre du Biomédical :

- La proposition et la mise en œuvre du plan d'équipement médical pluriannuel du GHT, issu des besoins des utilisateurs et des arbitrages budgétaires.
- La maintenance réglementaire, préventive et curative, des installations et des équipements biomédicaux du GHT.

La Direction des Soins, La Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical et La Direction des Affaires Financières assurent conjointement la gestion de la chambre mortuaire des Centre Hospitaliers de Béthune-Beuvry et de La Bassée.

Madame Emeline BERTRAND assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Cancérologie et Médico-Chirurgical du GHT.



CHAPITRE II : DELEGATION DE SIGNATURE

Article 1^{er}

En vertu du Décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire, la définition de la stratégie Achats, l'organisation des achats et des approvisionnements, la signature des marchés et avenants sont délégués à l'Etablissement support.

Délégation est accordée à **Madame Emeline BERTRAND**, en cas d'absence à **Monsieur Maxime MEUNIER**, Responsable des Approvisionnements et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Madame Nathalie HOUSOY**, Responsable Adjoint aux approvisionnements, aux fins d'engager (signature des bons de commande), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures en collaboration avec les services gestionnaires), les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des divers budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect de la réglementation, en particulier celle des marchés publics.

| DIRECTION | SERVICE | COMPTES | LIBELLE COMPTES |
|-----------|-------------------------------|---------|---------------------------------------|
| DTLE | CUISINE | 60231 | PAIN FARINE |
| DTLE | CUISINE | 60232 | VIANDES POISSONS |
| DTLE | CUISINE | 60233 | BOISSONS |
| DTLE | CUISINE | 60234 | COMESTIBLES |
| DTLE | CUISINE | 60235 | LAIT PRODUITS LAITIERS |
| DTLE | CUISINE | 60236 | PRODUITS DIETETIQUES ET DE REGIME |
| DTLE | CUISINE | 60237 | PRODUITS SURGELES ET CONGELES |
| DTLE | CUISINE | 60238 | AUTRES PRODUITS D'ALIMENTATION |
| DAA | MAGASIN LINGERIE | 60262 | PRODUITS D'ENTRETIEN |
| DTSNH | DTM | 60263 | FOURNITURES D'ATELIER |
| DAA | MAGASIN LINGERIE | 602661 | COUCHES ALESES ET PROD ABSORBANTS |
| DTLE | MAGASIN LINGERIE | 602663 | LINGE ET HABILLEMENT |
| DAA | MAGASIN LINGERIE / CUISINE | 602668 | AUTRES FOURNITURES HOTELIERES |
| DTSNH | DTM | 60611 | EAU ET ASSAINISSEMENT |
| DTSNH | DTM | 60612 | ENERGIE ELECTRICITE |
| DTSNH | DTM | 60613 | CHAUFFAGE |
| DTSNH | DTM | 60618 | AUTRES FOURNITURES NON STOCKABLES |
| DTSNH | DTM | 60623 | FOURNITURES D'ATELIER NON STOCKEES |
| DTSNH | DTM | 606268 | AUTRES ACHATS NON STOCKES |
| DTSNH | DTM | 613158 | AUTRES LOCATIONS A CARACT MEDICAL |
| DTSNH | DTM / MAGASIN LINGERIE | 613258 | AUTRES LOCATIONS |
| DTSNH | DTM | 61522 | ENTR REPAR SUR BIENS IMMOBILIERS |
| DTSNH | DTM | 615251 | ENTR REPAR MATERIEL ET OUTILLAGE |
| DTSNH | DTM | 615252 | ENTR REPAR MATERIEL DE TRANSPORT |

| DIRECTION | SERVICE | COMPTES | LIBELLE COMPTES |
|-----------|------------------|---------|---|
| DTSNH | DTM | 615253 | ENTR REPAR MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU |
| DTSNH | DTM | 615258 | ENTR REPAR AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES |
| DTSNH | DTM | 615268 | MAINTENANCE - AUTRES |
| DTSNH | CUISINE | 6257 | RECEPTIONS |
| DTSNH | MAGASIN LINGERIE | 6281 | BLANCHISSAGE A L'EXTERIEUR |
| DTSNH | MAGASIN LINGERIE | 6283 | NETTOYAGE A L'EXTERIEUR |
| DTSNH | DTM | 6288 | AUTRES PRESTATIONS DIVERSES |
| DBIO | BIOMED | 602281 | AUTRES FOURNITURES MEDICALES |
| DBIO | BIOMED | 602282 | CONSOMMABLES APP. MEDICA SERV SOINS |
| DBIO | BIOMED | 606612 | CONS. APP. MEDICAUX SERVICE DE SOIN |
| DBIO | BIOMED | 6131521 | LOCATION MATERIEL MEDICAL |
| DBIO | BIOMED | 6151511 | ENTRETIEN DIVERS ATELIER BIOMEDICAL |
| DBIO | BIOMED | 6151512 | ENTRETIEN REPARATION MAT.MEDICAL EX |
| DBIO | BIOMED | 6151621 | CONTRATS MAINT. MAT. MEDICAL |
| DBIO | BIOMED | 6152531 | ENTRETIEN STENOIRETTES |

Délégation est donnée à **Madame Emeline BERTRAND** pour la signature de l'ensemble des devis. En cas d'absence, les devis inférieurs à 500€ peuvent être signés par **Madame Anne DAELMAN**, Responsable du Département Achats Techniques et NHL, **Madame Edwige LESAFFRE**, Responsable Achats Biomédical, Biologie, SI, DMNS et **Madame Marie-Amélie SEGARD**, Responsable Achats Produits de Santé.

En dehors des affaires réservées à la signature du Directeur et de celles dont la signature est déléguée selon les modalités prévues ci-dessus, **Madame Emeline BERTRAND** reçoit délégation de signature pour les courriers, les notes d'information et les mesures d'organisation de sa direction.

La comptabilité matières (toutes opérations relatives aux entrées ou sorties des denrées ou objets de consommation, validation des balances, constatation et validation des stocks existants, inventaires,...) reste de la seule compétence de **Madame Emeline BERTRAND**.

Monsieur Maxime MEUNIER, Responsable des Approvisionnements, **Madame Anne DAELMAN**, Responsable du Département Achats Techniques et NHL, et **Madame Isabelle HACCART**, Responsable du Bureau des Marchés, reçoivent délégation pour signer les courriers et documents relatifs à la gestion de leur secteur de compétence.

Monsieur Sylvain DI FRANCO, responsable des Transports de Biens, à **Monsieur Eddy RAINGUEZ**, Responsable de la Restauration, à **Monsieur Gilles MENIER**, Responsable de la Blanchisserie, à **Monsieur Guillaume FLANQUART**, Responsable de la stratégie Environnement, pour signer les courriers et documents relatifs à la gestion de leur secteur de compétence.

Délégation est donnée par **Madame Emeline BERTRAND** pour signer les autorisations de sorties de corps en cas d'autopsie ou de foetopathologie.



Délégation est donnée par **Madame Emeline BERTRAND** pour signer les autorisations de sorties de corps à visage découvert et en cas d'absence ou d'empêchement, aux agents de la chambre mortuaire, à **Monsieur Thierry PAJAKOWSKI**, Responsable Amphithéâtre et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Monsieur Jean-Michel ROUSSEL**, Agent Amphithéâtre et, en cas d'absence ou d'empêchement à **Monsieur Hocine DJOUDER**, Agent Amphithéâtre.

Pour les Archives, délégation est donnée par **Madame Emeline BERTRAND**, et en cas d'absence ou d'empêchement, à **Madame Stéphanie LAPINSKI**, Chef de projet « archives administratives et médicales», pour les bordereaux d'élimination des archives Médicales et Administratives.

Délégation est donnée à **Madame Emeline BERTRAND**, pour les documents relatifs aux mesures d'organisation de la direction biomédicale, les correspondances et documents administratifs ayant trait à sa direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Emeline BERTRAND**, cette délégation de signature est donnée à **Madame Céline GESQUIERE**, Responsable biomédical.

Liste des comptes pour la DBIO

| DIRECTION | SERVICE | COMPTES | LIBELLE COMPTES |
|-------------------------|---------|---------|------------------------------------|
| DIRECTION DU BIOMEDICAL | BIOM ED | 61223 | CREDIT BAIL BIOMEDICAL |
| DIRECTION DU BIOMEDICAL | BIOMED | 613152 | LOCATION EQUIPEMENT MEDICAL |
| DIRECTION DU BIOMEDICAL | BIOMED | 615151 | ENTRET REPAR MATERIEL ET OUTIL MED |
| DIRECTION DU BIOMEDICAL | BIOMED | 615162 | MAINTENANCE MATERIEL MEDICAL |

CHAPITRE III : DESIGNATION POUVOIRS ADJUDICATEURS DELEGUES

Article 1^{er} :

Madame Emeline BERTRAND est désignée en qualité de pouvoir adjudicateur pour les marchés dont le montant est inférieur à 90.000 € (quatre-vingt-dix mille euros) et dont la passation est nécessaire à l'exécution des attributions dévolues au chapitre I à la Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats dans le respect des crédits budgétaires.

Dans le cadre de la passation des marchés et des avenants, délégation est donnée à **Madame Emeline BERTRAND** pour signer au nom du Directeur Général les documents suivants :

1. Conventions d'engagement au GCS type UniHa, RESAH.
2. Procès-Verbaux de réception des offres.
3. Procès-Verbaux d'ouverture des plis.
4. Procès-Verbaux Commissions de choix marché < 90 000 €.
5. Courriers aux retenus et non retenus.
6. Avenants dans le cadre des marchés 90 000 €.
7. Certificats administratifs.

La présente décision est applicable à compter du 1er octobre 2019.

La Bassée, le 16 décembre 2019



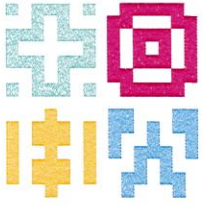
Directeur des 4 établissements du GHT de l'Artois,

Edmond MACKOWIAK

DESTINATAIRES :

| | |
|------------------------------|---|
| Monsieur Frédéric DESCAMPS | Trésorier Principal |
| Madame Claire LAURENT | Direction des Affaires Financières |
| Madame Emeline BERTRAND | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Monsieur Maxime MEUNIER | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Madame Nathalie HOUSSOY | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Madame Anne DAELMAN | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Madame Edwige LESAFFRE | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Madame Marie-Amélie SEGARD | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Madame Isabelle HACCART | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Monsieur Sylvain DI FRANCO | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Monsieur Eddy RAINGUEZ | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Monsieur Gilles MENIER | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Monsieur Guillaume FLANQUART | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Monsieur Thierry PAJAKOWSKI | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Monsieur Jean-Michel ROUSSEL | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Monsieur Hocine DJOUDER | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Madame Stéphanie LAPINSKI | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |
| Madame Céline GESQUIERE | Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical |





GHT de l'Artois

DIRECTION GENERALE

Affaire suivie par : Catherine GHILLEBAERT

N° 46/2019

Objet : Attribution de compétences de la Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical / GHT de l'Artois

DECISION DU DIRECTEUR

Le Directeur des Centres Hospitaliers de Lens, d'Hénin-Beaumont, de la Bassée et de Béthune-Beuvry ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à 6143-35 relatifs aux compétences propres du chef d'établissement en matière de conduite générale et de délégation de signature ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissement ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Lens à compter du 1^{er} Octobre 2018 ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Hénin Beaumont à compter du 1^{er} octobre 2018 ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Béthune à compter du 7 septembre 2015 ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de La Bassée à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-AUT-N° 2016-35 du 1^{er} juillet 2016 relatif à la composition du Groupement Hospitalier de Territoire composé des Centres Hospitaliers de Béthune, d'Hénin-Beaumont, de la Bassée et de Lens ;

Vu l'arrêté DOS-DSES-AUT-N° 2016-58 du 29 août 2016 relatif à l'approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier de territoire composé des Centres Hospitaliers de Béthune, d'Hénin-Beaumont, de la Bassée et de Lens ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-AUT-n° 2017-139 du 11 janvier 2018 portant approbation de l'avenant n° 1 à la Convention Constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Artois ;

DECIDE

CHAPITRE I^{er} : ATTRIBUTIONS

Article 1^{er} :

La Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical (DLAB) est placée sous la responsabilité de **Madame Emeline BERTRAND**. Ses missions sont les suivantes :

- Au titre des Achats :
 - La définition et la mise en œuvre de la politique achats.
 - La définition et la mise en œuvre des stratégies achats.
 - La programmation pluriannuelle des achats.
 - L'organisation des procédures de consultation.
 - Le rôle complet de gestionnaire technique sur son périmètre.
 - La gestion des contentieux fournisseurs.
 - Le rôle d'établissement ressource pour le GCS Pharma Hauts de France.
 - L'assurance d'une interface avec le GCS UNIHA.
- Au titre des Approvisionnements :
 - E-procurement
 - Assistance aux directions fonctionnelles pour le suivi budgétaire titre 2 et 3 et investissement (hors médicaments, DMS/DMI, réactifs de laboratoire et dépenses exécutées par la DAF)
 - Magasins généraux, passation des commandes et liquidation des factures
 - Gestion des sinistres matériels en relation avec les assurances concernées (responsabilité civile, dommage aux biens, bris de machine et flotte automobile).
- Au titre des Transports :
 - La gestion et l'optimisation des transports sanitaires.
 - La gestion et l'optimisation des transports de biens.
 - La gestion et l'optimisation de l'ensemble des flux internes et externes.
 - La gestion des vagemestres.
- Au titre de la Logistique :
 - La gestion de la restauration,
 - La gestion des unités relais de blanchisserie,
 - La mise en œuvre, la gestion et le suivi de la délégation de service public (cafétéria, télévision, distribution automatique),
 - La gestion de la reprographie (hors Parc Libre-Service) et le suivi de la mise en œuvre de la politique de reprographie au sein des établissements,
 - La gestion des chambres mortuaires,
 - La gestion du standard et des équipes.
 - Gestion des archives Administratives et Médicales
 - L'assurance d'une interface avec le GCS UTIL.
- Au titre de l'Environnement :
 - La gestion des filières de déchets liquides et solides, le développement et la coordination avec l'ensemble des directions du GHT d'une politique de développement durable.
 - La promotion du développement durable en lien avec l'ensemble des directions fonctionnelles.

➤ Au titre du Biomédical :

- La proposition et la mise en œuvre du plan d'équipement médical pluriannuel du GHT, issu des besoins des utilisateurs et des arbitrages budgétaires.
- La maintenance réglementaire, préventive et curative, des installations et des équipements biomédicaux du GHT.

La Direction des Soins, La Direction de la Logistique, des Achats et du Biomédical et La Direction des Affaires Financières assurent conjointement la gestion de la chambre mortuaire des Centre Hospitaliers de Béthune-Beuvry et de La Bassée.

Madame Emeline BERTRAND assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Cancérologie et Médico-Chirurgical du GHT.

Article 2

La présente décision est applicable à compter du 1^{er} octobre 2019.

Lens, le 16 décembre 2019

Le Directeur des 4 établissements du GHT de l'Artois,

Edmond MACKOWIAK



DESTINATAIRE

Madame Emeline BERTRAND, Directeur de la Logistique, des Achats et du Biomédical